

LES GRANDES ANNIVERSAIRES LES FÊTES DU 7 JUIN A BAILLEUL

Voilà le programme des fêtes qui auront lieu le mardi 7 juin, à Bailleul, à l'occasion de la fête de la Croix de Guerre à la ville: La matinée, à 9 h., une messe sera célébrée à la messe de tous les Bailleulais victimes civiles et militaires de la guerre, ainsi qu'à la mémoire des morts de la 25e division britannique.

À 10 h. 1/2, réception des parlementaires par le Conseil municipal de Bailleul et par les Syndicats agricoles de Bailleul et des communes environnantes. Causerie de MM. des Rotours et Macaroux. À 11 h. 1/2, rendez-vous à la Mairie pour la réception des personnalités qui assisteront aux cérémonies.

À 12 h., rue du Collège, réception de M. le Maréchal Foch, de M. le Ministre des Régions Libérées et du Travail. Cortège jusqu'à la Mairie où aura lieu la remise de la Croix de Guerre par M. le Maréchal Foch, à la ville de Bailleul.

Le cortège officiel se rendra ensuite devant le monument de la 25e division britannique, où aura lieu l'inauguration. À 2 heures, banquet, sous la présidence de M. le Maréchal Foch.

Notes rappelés à tous la nécessité d'adresser immédiatement leur adhésion à M. Albert Devos, rue de la Gare, à Bailleul.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MERCREDI 1er JUIN: Aujourd'hui, saint l'Empereur; demain, saint Polchaire.

Soleil: Lever, à 4 h. 38; coucher, 19 h. 44. Lune: Dernier quartier du 29 mai. Nouvelle lune, le 6 juin.

Calendrier d'épargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Une Ecole Supérieure des Arts et Industries textiles à Roubaix

Le Journal Officiel d'hier - 31 mai - a publié un décret signé du Président de la République, sur la proposition de M. Bérenger, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui change le titre de notre Ecole Nationale des Arts Industriels de Roubaix, en celui-ci: Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries textiles.

Ce nouveau titre, auquel le public devra désormais s'habituer, répond à une double considération.

D'abord, il est un hommage rendu aux efforts de l'Administration de ce grand établissement, surtout depuis vingt ans, pour accroître son état et en faire une des plus brillantes écoles de la France. En effet, le décret lui donne le rang d'une école supérieure, ce qui n'est pas un baluchon honneur.

Ensuite, ce titre, qui n'est pas un baluchon honneur, mais un honneur, est un hommage rendu aux efforts de l'Administration de ce grand établissement, surtout depuis vingt ans, pour accroître son état et en faire une des plus brillantes écoles de la France.

En outre, le décret précise que notre Ecole Nationale de Roubaix est spécialisée aux Arts et Industries textiles. Cette indication était nécessaire. L'ancien titre d'Ecole d'Arts industriels était trop vague, trop général, car il semblait embrasser toutes les professions et tous les métiers.

Or, il importe qu'un titre plus exact, et qui ne soit pas un honneur, mais un honneur, soit donné à notre Ecole de Roubaix, et que ce titre soit consacré à la préparation de toutes les carrières qu'offrent les industries textiles.

1° Le Tissage; 2° Le Peignage et la Filature; 3° Le Mécanisme appliqué aux machines textiles; 4° Le Teinture, l'Impression et l'Apprêt; 5° Le Dessin des étoffes d'ameublement; et ce qui est en ces matières que son enseignement est supérieur.

Les autres sections de l'Ecole, telles que les sections d'art, restent ouvertes, mais ne viennent qu'en second lieu.

Telle est la signification du décret qui vient de paraître.

LES FUNÉRAILLES DE SIX MORTS GLORIEUX

Sous les auspices du « Souvenir Français » auront lieu, jeudi, 2 juin, à deux heures et demie, les funérailles solennelles, avec service funèbre à l'église Notre-Dame, de six de nos glorieux compatriotes revenus hier des champs de la France.

Ce sont: M. M. Corbeaux Albert, soldat au 43e R. I., croix de guerre, rue de la Confédération, 99; Lambin Alfred, caporal au 232e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue Saint-Antoine, 118; Crépel Henri, adjudant, 1er B. I., croix de guerre, rue Saint-Joseph, 81; Desquelles Jules, sergent, 208e R. I., croix de guerre, rue Lafontaine, 30; Fauvois Eugène, soldat, 33e R. I., rue La Roche-Fortin, 15; Landrieux Achille, soldat, 17e Escadron du Train, rue Fourcroy, 49.

Les Sociétés patriotiques et militaires, le Cercle Militaire, l'Union des Militaires, la Fraternelle des Combattants Roubaillais, nous prient d'inviter leurs adhérents, libres ce jour-là, à assister, en tête du cortège, autour de leurs drapeaux, aux funérailles du jeudi 2 juin. Assemblée aux Infaucés, au coin de la rue de Blanchemont, à 2 h. 15.

posthume vient d'être accordée à l'un de nos braves, M. Alfred Lambin, caporal au 232e R. I. Voici en quels termes il est cité: Gradé énergique, ardent dans son service en première ligne. Le 20 septembre 1918, dirigeant une colonne de nuit destinée à ses compagnons aux combats et attendant que ses soldats tombent dans la Meuse, s'est précipité à son secours en criant: « Je vais la récupérer! Mort victime de son dévouement. »

Les sociétés suivantes convoquent leurs membres disponibles: « Mutualité Nantaise », pour assister aux funérailles des camarades Achille Landrieux et Alfred Lambin. « Amicale des Retraites », funérailles de M. Alfred Lambin. Réunion rue Infaucés-de-Roubaix, à 2 h. 15.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

Funérailles de M. Léon Duponchel. — Jeudi à 9 heures aura lieu, à l'église Saint-Joseph, les funérailles de M. Léon Duponchel, caporal au 33e R. I., membre de la Grande Famille, du Cercle La Fraternelle, de la Confédération des Trés-Saint-Sacrement, de la Société de gymnastique La Vaillante, et membre du Syndicat des maîtres, mort pour la France, à l'hôpital de Châtell-Thierry, le 12 décembre 1914.

UNE TENTATIVE DE VOL A L'HOPITAL. — Mardi matin, vers 3 heures, les agents de police Glorieux et Benoit, ont été mandés pour se rendre à l'hôpital, où le personnel de service avait remarqué des rousiers autour des bâtiments.

Des recherches furent faites par les policiers, mais rien d'anormal ne fut découvert.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

ARRÊTATION POUR OUTRAGES. — Mardi, au grand marché, un marchand ambulancier, M. Lucien Broussard, 30 ans, demeurant 68, rue de Thibouville, à Croix, a été arrêté par le brigadier de police Franchomme, adressé des propos outrageants à l'égard de ce dernier. A l'arrivée des sous-brigadiers Charlier, il les reconvoque, amenant la foule.

Conduit devant M. Flament, commissaire de police du deuxième arrondissement, le marchand ambulancier fut maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille.

national des Familles nombreuses propose l'organisation d'une fête locale des Familles nombreuses, à l'occasion de la fête de la Mairie, le 11 juin, de 9 h. à 11 h.

Cette demande est renvoyée à la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.

Mutités. — La sous-section des Mutités propose l'organisation d'une fête à l'occasion de la remise de son nouveau drapeau. Le Conseil chargé de cette organisation la Commission des fêtes.